

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

13 NOVEMBRE 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Exploitation des parcs
de stationnement
souterrain Pologne et
Pompidou – Attribution
du contrat de Délégation
de Service Public**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 14 novembre 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 25 novembre 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 novembre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Bruno CHAUDEMANCHE

L'an deux mille huit, le 13 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Madame GENDRON à Monsieur AUDURIER
Monsieur HAÏAT à Monsieur BATTISTELLI
Madame TÉA à Madame de JOYBERT

Secrétaire de Séance :

Madame ROCCHETTI

N° DE DOSSIER : 08 I 03

OBJET : EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN
POLOGNE ET POMPIDOU – ATTRIBUTION DU CONTRAT DE
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Le contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement souterrain Pologne et Pompidou arrive à échéance le 31 décembre 2008.

Le 7 février 2008, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à convoquer la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Celle-ci s'est réunie le 18 avril 2008 et a émis un avis favorable pour lancer une nouvelle mise en concurrence et conclure un contrat de Délégation de Service Public. Le Comité Technique Paritaire a, à son tour, émis un avis favorable. Le 29 avril 2008, le Conseil Municipal a tenu compte de ces deux avis et validé le principe d'une nouvelle Délégation de Service Public.

Pour faire suite à l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du 19 septembre 2008, Monsieur le Maire a retenu deux entreprises pour les négociations : VINCI Park et Q PARK.

A l'issue des négociations, l'offre de VINCI Park a été retenue. Elle présente des conditions financières plus favorables permettant un partage équilibré des risques financiers de l'exploitation et une meilleure prise en compte des usagers.

Le délégataire a pour mission l'exploitation des deux parcs de stationnement souterrain Pologne et Pompidou pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2009.

La Ville souhaitant améliorer la qualité du service rendu aux usagers, le délégataire est chargé de travaux d'amélioration des parcs, avec notamment le renouvellement du matériel de péage du parc Pompidou et la création, dans ce même parc, d'un ascenseur permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

En contrepartie de la mise à disposition des équipements et de son droit d'exploiter, le délégataire verse à la Ville :

- une redevance au titre de l'occupation du domaine public et de la mise à disposition des ouvrages d'un montant de 12 500 € ;
- une redevance d'exploitation comportant :
 - une partie dite forfaitaire de 220 000 €, versée par moitié au 1^{er} juillet et 31 décembre de l'année en cours,
 - une partie dite variable correspondant à 85 % de la part de chiffre d'affaires annuel supérieure à 650 000 € H.T., versé pour chaque exercice au plus tard le 31 mars de l'année suivante.

Une prise en charge financière par le Délégué des investissements imposés par la Ville au titre de l'accessibilité du parc Pompidou aux personnes à mobilité réduite aurait porté atteinte à l'équilibre économique du contrat, sauf à procéder à une augmentation excessive des tarifs du service.

En conséquence la Ville, en application de l'article L.2224-2-2° du Code Général des Collectivités Territoriales, mandatera au profit du délégataire une subvention d'équipement d'un montant maximum de 303 250 €, non soumise à T.V.A. et amortissable sur un exercice.

Conformément aux dispositions des articles L 1411-5 et L 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a saisi le Conseil Municipal, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée le 28 octobre 2008, soit quinze jours francs avant la séance du Conseil Municipal, aux fins de présenter le choix du délégataire et l'économie générale du contrat.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Au vu de l'avis consultatif de la Commission de Délégation de Service Public, des motivations du choix de l'exécutif et de l'économie générale du contrat,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de contrat de Délégation de Service Public relatif à cette exploitation,

DÉSIGNE la Société VINCI Park, délégataire de l'exploitation des parcs de stationnement souterrain Pologne et Pompidou,

DÉCIDE du versement d'une subvention d'équipement pour un montant maximum de 303 250 €, non soumise à T.V.A. et amortissable sur un exercice,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC